



Rezé, le 15 mars 2019

Gérard Allard  
Maire

Cabinet du Maire

Dossier suivi par Charles NICOL – Tél. 02.40.84.45.00  
Charles.nicol@mairie-reze.fr  
Nos réf. 2019/06/CN

La Ligue de l'Enseignement  
Fédération de Loire-Atlantique  
9 rue des Olivettes  
BP 74107  
44041 Nantes Cedex 1

Objet : Projet de loi Blanquer

Madame, Monsieur

Par courrier vous avez attiré mon attention sur le projet de loi « pour une école de la confiance » et je vous en remercie. Ce projet, modifié par amendement, prévoit dans son article 6 quater la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. Il contient de nombreuses dispositions inacceptables, car il vise à remettre en cause le cadre de l'école républicaine, ainsi que le statut des personnels.

Je partage votre inquiétude dans la mesure où ce projet n'a jamais reçu d'avis favorable de la part des organisations syndicales. Derrière ce projet qui porte mal son nom, se cache le rattachement des écoles primaires au collège du territoire dans lequel elles se trouvent. Ces établissements publics sont créés par arrêtés du préfet sur proposition conjointe du département et des communes.

Même si la création de ces établissements n'est pas obligatoire, le rattachement des écoles au collège a potentiellement deux conséquences néfastes. Tout d'abord il supprime de fait la fonction de directeur d'école puisque l'établissement public créé est géré par le principal du collège. La relation de proximité entre les parents et le directeur de l'école disparaît. Par ailleurs, les établissements perdraient de fait la maîtrise de leur budget et la capacité de mener des projets pédagogiques.

Par ailleurs il distend le lien entre la commune et l'école. En effet, l'établissement est administré par un Conseil d'administration commun au Conseil départemental et aux communes. Est ainsi créée une distance entre la commune et l'école. Cet éloignement est d'autant plus dommageable que ce sont les communes qui continueront à gérer les locaux des écoles. Enfin le recrutement de contractuels peu formés et sous-payés est à très court terme inquiétant pour la qualité de l'enseignement public.

Aussi, j'apporte mon soutien pour le retrait de ce texte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et républicains.

Le Maire,

Gérard ALLARD